



SNUipp-FSU

# Unitaires 10

## Systeme de retraite: il faudrait leur faire confiance?

Sur tous les inconnus que contient le texte ? Sur la revalorisation des enseignants déjà retoquée par le conseil d'état ? Sur la prise en compte de la pénibilité qu'ils ont déjà réduite de quasi moitié par ordonnance ?

Écoutons-les :

É  
D  
I  
T  
O

« Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire non, non. Faut maintenant aller jusqu'à 64 ans.

Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. Les gens vous disent « les emplois, c'est plus bon pour vous ». C'est ça la réalité. C'est le combat qu'on mène. **On doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps » !** » E. Macron allocution du 25 avril 2019.

« L'âge pivot à 64 ans est retiré » claironne-t-on ici et là au soir du 11 janvier. Mais « le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre » dit le courrier d'E. Philippe du 11 janvier. Et âge pivot et âge d'équilibre c'est la même chose. « Cette mesure d'âge pivot constitue un vrai progrès et une vraie mesure de justice sociale. » E. Philippe le 7 janvier à l'assemblée. Justice sociale ? Alors que le différentiel d'espérance de vie entre les catégories défavorisées et les plus aisées va de 8 à 13 ans ? « Un euro cotisé apportera les mêmes droits » Ah ? Et le coefficient de malus pour départ avant l'âge d'équilibre (qui fait baisser la valeur du point) ? Et l'augmentation de l'âge d'équilibre à 65, 66, 67 ans selon les générations ?

... / .....suite page 6

Numéro  
148  
FÉVRIER  
2020

Contact  
3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
03-25-73-70-07  
snu10@snuipp.fr

CPPAP  
1219 S 07094  
ISSN  
2263 - 679X

Imprimeur & Editeur  
SNUipp-FSU AUBE  
3 bis rue Voltaire  
10 000 TROYES

Directeur de publication  
Jean Denis BRUNETTE

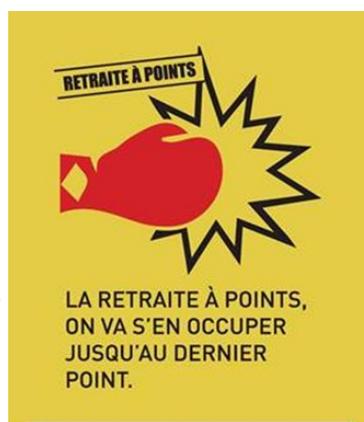
10 Numéros par an  
Prix unitaire de 0,80 €

TROYES PPDC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 5 février 2020



Et vous pensiez qu'on n'allait pas taper du poing sur la table ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des enseignants  
En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE !



Edito	P1
Carte scolaire 2020	P2
Avenir des REP/REP+	
Le travail des déchargé.e.s syndicaux	P3
Promotions	P4
Lettre commune évaluations CP-CE1	P5
Suite de l'édito	P6
Hommage à Roland Delaunay	



Fédération Syndicale Unitaire

## CARTE SCOLAIRE 2020

Notre académie perd 30 postes à la prochaine rentrée. La répartition entre les départements a été présentée par la Rectrice lors du Comité Technique Académique du 20 janvier.

Les objectifs de la Rectrice pour cette rentrée sont de limiter les effectifs en GS à 24 élèves par classe sur tout le territoire et à 12 en REP. **(En fait, ce ne sera pas possible dans l'Aube cette année.)** Les Ardennes perdent 20 postes, la Haute-Marne perd également 20 postes, la Marne gagne 18 postes, et l'Aube perd 8 postes.

Tous les représentants des personnels ont voté « contre » cette carte scolaire. Le CTA devra donc se réunir à nouveau, mais les DASEN et la Rectrice ne reviennent jamais sur leurs propositions...



## REP / REP + : QUEL AVENIR ?

L'actualité brûlante et les « réformes à l'arrache » de ce gouvernement nous noient sous les attaques incessantes pour remettre en cause tous les piliers des services publics et notamment ceux de l'éducation nationale. Sous couvert de plus d'efficacité en utilisant des arguments fallacieux, suite au énième rapport – le dernier date du 5/11/2019 rapport nommé Mathiot Azéma -remettant une fois de plus en cause l'existence de l'éducation prioritaire, notre cher ministre a annoncé des premières mesures dès la rentrée 2020 pour en finir avec les REP en 2021, même si le discours de notre ministre demeure « l'éducation prioritaire est une politique essentielle qui doit être maintenue et renforcée ». Et comme nous avons pu le constater depuis que ce gouvernement est au pouvoir – excepté les dédoublements CP/CE1 – chaque soit disant réforme s'accompagne de son lot de régressions sociales et de coupes budgétaires drastiques ...Bien sûr, dans un souci d'efficacité !! Il y a une distorsion, voire une opposition presque constante entre les discours et la réalité de la mise en place de ces réformes à tout va.

Le rapport Mathiot Azéma mène une réflexion sur les territoires et pas seulement l'éducation prioritaire. « La diversi-

té des besoins et des enjeux locaux appelle d'autres politiques de priorisation territoriale que la seule éducation prioritaire entendue comme un zonage national aux effets binaires ». Ainsi tout en conservant une éducation prioritaire nationale pour les écoles et établissements REP+ , la mission préconise de développer désormais à l'échelle académique l'ensemble des autres politiques de priorisation nationale.

Dans cette vision, les REP+ seraient conservés en l'état au moins jusqu'en 2022 : la prime REP+ serait maintenue mais son dernier tiers sera lié à « l'investissement et l'engagement des équipes » c'est-à-dire que les enseignants devront donc travailler davantage ( comme s'ils ne travaillaient pas assez ) et surtout participer à des modules de formation hors temps scolaire. Cette mesure est applicable dès 2020.

Le rapport préconise à la place des REP une politique de priorisation académique. Cette priorisation concernerait les écoles et établissements propres à certains réseaux REP actuels mais aussi les écoles et collèges en difficulté de l'espace rural. Préconisation est faite que ce soit les académies qui puissent recourir à l'ensemble des outils de priorisation afin de les appliquer selon les contextes. Cela signifie que les recteurs/trices pourront affecter les moyens destinés aux REP aux établissements de leur choix, voire ceux que leur dictera leurs choix de politique éducative ou plus fortement les pressions politiques locales. On a là un risque de dévoiement des fonds de l'éducation prioritaire mais aussi une perte de l'intérêt national au profit des lobbys locaux.

Ce que propose le rapport c'est un transfert massif des banlieues urbaines mixtes vers la France profonde, des minorités vers les Gaulois. A quelques semaines d'échéances électorales et dans la perspective des présidentielles, la nouvelle politique « territoriale » de Jean-Michel Blanquer semblerait être la contribution de l'Éducation nationale à la stratégie électorale du président. Et c'est ce qu'ils appellent réforme !

Sans doute voyons-nous le mal partout !!

*Article écrit à partir d'un article de F. Jarraud sur les REP/REP+ en date du 6/11/2019*

## CE QUE JE FAIS QUAND JE NE SUIS PAS DANS MA CLASSE

### Témoignage d'une militante syndicale

Nathalie SCHUK, représentante des personnels.

Une journée par semaine je ne suis pas dans ma classe. J'ai une décharge syndicale pour le SNUipp-FSU Aube. Certains se demandent ce que je peux bien avoir à faire sur ce temps-là.

Quand j'arrive au bureau il me faut écouter les messages téléphoniques laissés par les collègues qui ont besoin de renseignements ou d'aide, les rappeler si besoin, ensuite je lis les mails envoyés par les collègues et je réponds à leurs questions dans la mesure du possible (je ne sais pas tout et il faut parfois que je me renseigne pour donner la réponse la plus juste) ou je les contacte si ce sont des personnes qui rencontrent de gros problèmes.

Entre-temps, il se peut que le téléphone ait sonné une ou plusieurs fois, certains jours il sonne sans arrêt et nous avons 2 lignes, imaginez donc quand les deux sonnent en même temps...heureusement la plupart du temps je ne suis pas seule au bureau. Je peux être amenée à répondre à des questions très variées en fonction de la période : sur la carte scolaire, sur le mouvement (période très chargée pour nous), sur les congés de formation, les congés maternité ou maladie, les mutations...(la liste est trop longue pour la faire ici) **mais après tout, je suis là pour ça, non ?**

Mais de plus en plus souvent, quand le téléphone sonne au bureau, ce sont des collègues en souffrance qui nous font part d'un mal-être au travail dont l'origine peut varier mais dans tous les cas ce sont des personnes qui souffrent et qui ont besoin de conseils et surtout d'écoute et cet appel (au secours) peut parfois durer longtemps, et croyez-moi quand je raccroche le combiné je suis bien souvent émue, mal, perturbée par ce que je viens d'entendre, **mais après tout je suis là pour ça, non ?**

Je suis également au service du SNUipp, ce qui veut dire que je dois aussi ouvrir, lire, imprimer diffuser les circulaires et autres documents envoyés par notre bureau National, et croyez moi, il y en a tous les jours, le but étant de vous informer au mieux sur votre profession car il y a l'informa-

tion aussi : ce journal que vous êtes en train de lire, il faut le concevoir, écrire les articles, les corriger, l'imprimer, faire les étiquettes adresses, l'apporter à la poste et tout ce travail revient chaque mois pour les quelques 1880 enseignants que vous êtes dans le département. Il faut également alimenter notre blog, faire des lettres électroniques, envoyer des mails ou SMS dans les moments forts, **mais après tout, je suis là pour ça, non ?** (Heureusement ! nous sommes une équipe et nous nous partageons ce travail).

Nous organisons aussi plusieurs fois par an des stages, des RIS (réunion d'info syndicale) ouverts à tous, des congrès ou conseils techniques pour nos syndiqués, pour tout ça il nous faut du temps aussi, **mais après tout, je suis là pour ça, non ?**

Je suis également élue du personnel et je siège dans différentes instances pour vous représenter et pour cela j'ai aussi besoin de temps car il faut préparer, étudier les documents, restituer aux collègues, et je ne choisis pas les dates et je dois donc m'absenter d'autres jours et laisser ma classe à des collègues remplaçants, **mais après tout j'ai été élue pour ça non ?**

En cette période de lutte contre les réformes du gouvernement nous avons également un gros travail de communication des actions et organisation de celles-ci, préparation des manifestations, assemblées générales avec les autres organisations syndicales... **mais après tout nous sommes là pour ça, non ?**

Dans notre section départementale nous sommes 8 personnes à avoir des décharges syndicales et croyez-moi, il y a du travail pour tout le monde et nos journées hors de la classe sont très souvent bien plus longues que celles passées à l'école. Deux de nos collègues s'occupent des entrants dans le métier et c'est un travail considérable car les nouveaux collègues sont très demandeurs et ont besoin sans cesse de renseignements sur le métier qu'ils s'approprient à commencer, **mais après tout elles sont là pour ça non ?**

Tout ça pour dire qu'une décharge syndicale n'est pas synonyme de journée cool. C'est autre chose, un autre travail, au service des collègues et non des élèves qui, eux, ne sont pas pénalisés puisque nous avons des remplaçants pour chacune de nos journées hors la classe.

## PROMOTIONS

Cette année et pour la dernière fois, les CAPD sont encore compétentes pour l'examen des promotions.

Pour rappel la loi fonction publique que nous avons combattue l'an dernier prive depuis le 1er janvier 2020 les personnels d'être défendus lors des mouvements par leurs élu.e.s. C'est donc la dernière année où nous pourrons défendre la prise en compte de l'AGS dans les barèmes (ou au moins comme premier discriminant).

Le nombre de collègues qui seront promus à la hors classe ou à la classe exceptionnelle n'est pas encore connu.

### Promotions à la classe exceptionnelle

Pour entrer dans cette classe, il y a deux moyens: 70% sont promus au titre du vivier 1, 30% au titre du vivier 2.

#### le premier vivier

Le premier vivier est constitué des agents qui ont atteint au moins le troisième échelon de la hors-classe et justifient de huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières:

- **exercice ou affectation dans une école ou un établissement REP**  
(Les services accomplis pour partie dans une école ou un établissement relevant d'un des dispositifs de l'éducation prioritaire sont comptabilisés comme des services à temps plein s'ils correspondent à au moins 50% de l'obligation réglementaire de service de l'agent.)
  - **affectation dans un établissement de l'enseignement supérieur ou exercice dans une classe préparatoire aux grandes écoles**
  - **fonctions de conseiller pédagogique auprès des inspecteurs de l'éducation nationale chargés du premier degré**
  - **fonctions de maître formateur,**
  - **fonctions de formateur académique.**
  - **fonctions de référent auprès des élèves en situation de handicap**
  - **fonctions de tuteur des personnels stagiaires enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale :**
  - **fonctions de directeur d'école et de chargé d'école**
  - **fonctions de directeur de centre d'information et d'orientation ;**
  - **fonctions de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ;**
  - **fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;**
  - **fonctions de directeur ou de directeur adjoint de service départemental ou régional de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ;**
- Dans le cas de cumul de plusieurs fonctions ou missions éligibles sur la même période, la durée d'exercice ne peut être comptabilisée qu'une seule fois, au titre d'une seule fonction. Ainsi, pour une même année scolaire, si l'agent a cumulé des fonctions et des conditions d'exercice éligibles, par exemple directeur de Segpa dans un établissement classé en éducation prioritaire, cette année compte pour une année seulement.

La durée de huit ans d'exercice dans une fonction au cours de la car-

rière peut avoir été accomplie de façon continue ou discontinue.

La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire. Seules les années complètes sont retenues.

Les services accomplis à temps partiel sont comptabilisés comme des services à temps plein.

Les services accomplis en qualité de « faisant fonction » ne sont pas pris en compte.

#### le second vivier

Le second vivier est constitué des agents qui ont atteint le sixième échelon de la hors-classe.

Les conditions requises s'apprécient au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, soit au 31 août 2020 pour une nomination au 1er septembre 2020.

**Pour cette année encore**, une procédure de candidature au titre du premier vivier est mise en œuvre.

Les agents ayant atteint au moins le troisième échelon de la hors-classe seront informés par message électronique sur I-Prof et à leur adresse professionnelle qu'ils peuvent se porter candidats. Tous les agents ayant atteint le sixième échelon de la hors-classe sont éligibles. L'examen de leur situation n'est pas conditionné à un acte de candidature.

Les candidats sont ensuite classés selon un barème qui prend en compte l'avis du DASEN (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, insatisfaisant) et l'ancienneté dans la plage d'appel.

### Accès au grade de la hors-classe des professeurs des écoles

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps, les agents comptant au 31 août 2020 au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon de la classe normale, y compris ceux qui sont stagiaires dans d'autres corps.

Ensuite un classement est effectué selon un barème prenant en compte:

L'appréciation du DASEN lors du 3ème entretien de carrière et l'ancienneté dans la plage d'appel (l'ancienneté après 2 ans dans le 9ème échelon)

**Toutes les infos sur notre plateforme spécialement dédiée à votre promotion à la hors classe et le suivi de votre dossier par les élu.es du SNUipp-FSU**



<https://e-hors-classe.snuipp.fr/10>

## Lettre commune « Évaluations CP CE1 »

À l'attention de M. Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Monsieur le Ministre,

Les évaluations standardisées imposées en CP-CE1 dépossèdent les enseignant.e.s de leur métier et génèrent du stress aussi bien pour les Professeur.e.s des Écoles, qui ne sont plus concepteurs ou conceptrices mais exécutant.e.s, que pour les enfants qui pour nombre d'entre eux et elles dès la rentrée scolaire sont placé.e.s en situation d'échec.

De surcroît, les résultats sont analysés par des logiciels qui disent aux enseignant.e.s comment travailler avec leurs élèves, alors même que leur métier consiste à interpréter les productions de leurs élèves pour adapter leurs enseignements.

À la suite, des pseudo-formations sont imposées non pas pour renforcer la professionnalité enseignante mais pour réduire la réflexion à l'examen des résultats de ces tests. Ces formations, au prétexte de répondre aux manquements de nos enseignements, s'emparent de tout l'espace de formation.

Par ailleurs, nous constatons des pressions sur les collègues de la part de notre hiérarchie, pouvant aller parfois jusqu'à des menaces, relatives à la non-passation de la première phase des évaluations et à la non-remontée des résultats.

De plus, le ministère a communiqué les résultats comme étant très satisfaisants. Or, à la lecture attentive des données de la DEPP, il en est tout autrement!

Si quelques résultats positifs sont notés, ils se révèlent être de très faible ampleur au vu des moyens déployés.

C'est l'ensemble de ce système d'évaluation et ses finalités que nous dénonçons, système qui génère un **pilotage par l'évaluation de l'enseignement** et de l'enseignant.e engendrant ainsi une mise en concurrence des équipes et des écoles. Par conséquent, c'est un resserrement du métier d'enseignant.e qui s'opère dès la formation sur des savoirs étriqués et des pratiques standardisées.

Le fait que l'immense majorité des enseignant.e.s ait fait passer les évaluations standardisées ne doit pas laisser entendre que ceux-ci et celles-ci les soutiennent et les valident. Ce qui est dénoncé, c'est la négation de la professionnalité enseignante, c'est l'appauvrissement des contenus d'enseignement desservant particulièrement les enfants les plus éloignés de la culture scolaire, ce qui conduira inévitablement à une augmentation des inégalités scolaires.

Nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir afin que nous puissions échanger avec vous sur tous ces retours et nos inquiétudes.



SNUipp - FSU



F.S.U.

## ... /.....suite de l'édito

### POLITIQUE DE L' EMPLOI !

#### AGIR SUR LES SALAIRES !

Hausse des salaires 0 à 30 Milliards  
Egalité salariale Femmes / Hommes 6 Milliards

### AGIR SUR LES COTISATIONS !

Suppression des exonérations (CICE...) 20 Milliards  
Hausse des cotisations (0,2% par an sur 5 ans permet l'équilibre du régime général) 11 Milliards  
Faire contribuer les revenus financiers 30 Milliards (10,45% taux employeur)  
Fraude aux cotisations sociales 7 à 9 Milliards (travail non déclaré...)

### AGIR SUR LA FISCALITE !

Stopper les cadeaux fiscaux 5 Milliards (ISF, Flat tax...)  
Fraude fiscale 80 à 100 Milliards  
Extinction de la CADES en 2024 24 Milliards



TOTAL 183 à 235 Milliards !

Petite mise au point

Réforme : Modification apportée en vue d'une **amélioration**. (définition Larousse)

Quelles améliorations doit amener ce système ?

- l'Universalité ? SURTOUT PAR LE BAS. Bloquer à 14% du PIB les dépenses pour les retraites alors que le nombre de bénéficiaires augmentent a pour conséquence de baisser le niveau de remplacement pour tous. C'est ce qui se passe en Suède.

- la simplification ? le projet est tellement compliqué qu'un chat n'y retrouverait pas ses petits ; les députés qui vont voter sont incapables de répondre aux questions ; le texte est plein de trous qui seront comblés a posteriori par ordonnances : même le conseil d'état le juge bâclé...

Heureux ceux qui pourront capitaliser (en espérant échapper à une crise financière). Heureux les fonds de pensions privés !

Négocier les régressions sociales ne rentre pas dans le « réformisme ». L.Blum doit se retourner dans sa tombe !

I. DESIMPEL

## Roland DELAUNAY

« TONTON » est mort c'est par ce qualificatif affectueux que les élèves de plusieurs générations, au Collège de Chaource, désignaient, distinguaient le professeur atypique, hors normes, Roland DELAUNAY.

Ses collègues n'ont pas oublié non plus les joutes oratoires, les échanges sur des sujets très variés. Professeur d'Enseignement Général de Collège Lettres Grec Latin Histoire il aurait pu aussi donner des cours de pêche à la mouche, pétanque, bûcheronnage, jardinage, mycologie... Créations théâtrales écrites et réalisées par les élèves inspirées de Voltaire, Pagnol. Soutien aux jeunes collègues, conseils, il participait à l'esprit, la cohésion de l'équipe au collège de Chaource.

Il a fait partie des créateurs du SNUipp, des convictions affirmées, fidèle avec son épouse à toutes les manifestations pour défendre et faire évoluer notre profession. Enfin un personnage, collègue/ami comme on en rencontre pas souvent et dont on n'oubliera pas l'humour, la personnalité.



## Contact

3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes

03-25-73-70-07

snu10@snuipp.fr

## Blog

http://10.snuipp.fr

## Infos

Ce journal est édité par la section du SNUipp-FSU Aube. Il est financé par les cotisations de ses adhérents.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*



REPENSER L'ÉCOLE  
AVEC CELLES ET CEUX QUI  
LA FONT AU QUOTIDIEN.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

